

Dossier

Handicap, des petits pas à conforter

P2

Le point sur

L'Agefiph aux manettes

La grande fatigue des aidants

P4



numéro

58

printemps
2022



ARCAT
GROUPE SOS
SOLIDARITÉS

94-102,
rue de Buzenval
75020 Paris
01 44 93 29 29
arcat-sante.org

Christelle
Destombes
journaliste

Les quelque 12 millions de personnes en situation de handicap en France attendaient beaucoup du président élu en 2017. Emmanuel Macron affichait en effet l'ambition de placer le handicap « au centre de l'action dans les politiques publiques »... Cinq ans après, en dépit d'une secrétaire d'État connaissance intime du sujet, restée aux manettes pendant la durée du mandat, c'est la déception qui pointe. Non seulement les associations regrettent que des mesures de justice sociale comme l'individualisation de l'allocation adulte handicapé n'aient pas été prises, le constat reste celui d'une politique des petits pas. Certes de nombreux chantiers ont été ouverts, des droits attribués à vie, des simplifications entreprises, des stratégies lancées... Mais les personnes handicapées et leurs aidants, ces autres millions de personnes fatiguées, continuent de revendiquer, plaidant pour intégrer le principe de l'accessibilité universelle dans la Constitution. Pendant le quinquennat, le handicap est resté le premier motif de saisine du Défenseur des droits, l'emploi étant le premier domaine où s'exercent ces discriminations. Souhaiter que la question du handicap soit traitée dans son intégralité, est-ce faire preuve d'une forme de naïveté politique face aux promesses de campagne ?

Le BIP vous est adressé par l'association Arcat, membre du Groupe SOS Solidarités, avec le soutien de la Direction générale de la santé.

Association historique de lutte contre le VIH/sida, l'Association de recherche, de communication et d'action pour l'accès aux traitements, accompagne, informe et défend les droits de personnes atteintes par le VIH et des pathologies associées.

Si vous souhaitez recevoir le BIP à une autre adresse mail, proposer des sujets que nous pourrions traiter ou nous poser des questions n'hésitez pas à contacter :
louise.bartlett@groupe-sos.org



Dossier

Handicap, des petits pas à conforter

En 2017, le candidat Macron faisait du handicap une « priorité » de son mandat, son programme proposant de le placer « au centre de [l']action dans les politiques publiques » en fixant des « indicateurs d'inclusion en matière de handicap » pour chaque décision. Cinq ans après, le bilan reste mitigé.

Droits à vie et nouveaux droits

C'est indéniablement un progrès du quinquennat : la simplification des démarches et l'attribution des « droits à vie » pour les personnes dont le handicap n'est pas susceptible d'évoluer favorablement. Selon le dernier bilan du Comité interministériel du handicap (CIH), 150 000 personnes se sont vues attribuer l'allocation adulte handicapé (AAH) à vie (soit 65 % des décisions) pendant ce quinquennat (1) et 43 % des reconnaissances de qualité de travailleur handicapé (RQTH). Ont également été votés la suppression de la barrière d'âge à 75 ans pour la prestation de compensation du handicap (PCH), l'indemnisation pour 3 mois d'un congé proche aidant et de nouvelles prestations ont été créées, comme la PCH parentalité. Cette année 2022 devrait voir la concrétisation de la RQTH pour les jeunes de plus de 16 ans déjà accompagnés par la MDPH.

En toute fin du quinquennat, le secrétariat d'État chargé des personnes handicapées a annoncé des modifications réglementaires du référentiel PCH avec la création d'un nouveau domaine d'aide humaine intitulé « soutien à l'autonomie », pour les personnes atteintes d'un handicap psychique, mental, cognitif ou troubles du neuro-développement. Le décret n° 2022-570 du 19 avril (2) matérialise ces avancées, en intégrant le « soutien à l'autonomie » comme une modalité nouvelle d'aide humaine afin de répondre aux besoins d'assistance spécifiques à ces personnes. La surdicécité a également été reconnue comme un handicap spécifique, et ce même décret crée trois forfaits progressifs de PCH aide humaine de 30, 50 et 80 heures pour les personnes sourdaveugles.

2

DOSSIER
ÉCRIT PAR
Christelle
Destombes

Le boulet de l'AAH

Mais ces progrès ne sauraient cacher la cruelle déception créée par le refus du Gouvernement, à plusieurs reprises, de déconjugaliser l'AAH, c'est-à-dire de calculer l'allocation sans tenir compte des revenus du conjoint. Les associations attendent depuis longtemps cette « mesure de justice sociale », considérant que l'AAH est un revenu d'existence et non une prestation liée à la solidarité familiale, comme l'a soutenu le Gouvernement. Pendant la campagne présidentielle, tous les candidats affichaient le souhait de déconjugaliser l'AAH, mesure qui restait désespérément absente du programme d'Emmanuel Macron, avant une interview sur France Info le 15 avril. Là, le président-candidat, interrogé par une jeune femme handicapée qui lui demandait si elle devait choisir entre l'AAH ou son mariage à venir, a répondu : « Choisissez l'amour ». Ajoutant : « on doit bouger sur ce point... Aujourd'hui, quelle que soit la prestation (...), on regarde votre situation familiale et la capacité à contribuer du couple. Cela crée une situation aberrante pour les personnes en situation de handicap. »

Un revirement inattendu...

Pour APF France handicap, qui a réalisé son premier Observatoire des droits en 2022 (3), l'AAH et la question de l'accès aux droits restent les préoccupations majeures des personnes handicapées. Le sujet des allocations et des prestations est le premier motif d'interpellation du dispositif Handi-droits (4), sur lequel se fonde l'Observatoire : manque d'informations disponibles, textes législatifs et réglementaires qui font l'objet d'interprétations erronées par les MDPH, les conseils départementaux ou les organismes

de sécurité sociale...

Travail, en chantier

Selon le bilan du CIH, la situation de l'emploi s'est améliorée, avec un nombre de demandeurs d'emploi passé en dessous du seuil des 500 000 en novembre 2019, pour atteindre 474 170 personnes inscrites à Pôle emploi fin décembre 2021. En dépit de l'aide à la mobilisation des employeurs pour l'emploi des travailleurs handicapés (AMEETH), créée dans le cadre du plan France Relance, qui a permis 27 000 recrutements dont 2/3 en CDI, le taux de chômage des personnes handicapées reste supérieur à la moyenne, 14% à la fin du quinquennat contre 8% pour la population générale, vs 18 et 9% en 2018. Et la durée d'inscription au chômage reste plus longue pour les personnes handicapées, qui sont plus âgées et moins diplômées que l'ensemble des demandeurs d'emploi.

Le Gouvernement s'est attaqué à réformer l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés (OETH) pour favoriser l'emploi direct plutôt que le recours à la sous-traitance, mais la réforme est entrée en vigueur avec des mesures transitoires jusqu'en 2024 (5). De quoi compliquer le bilan, selon APF France handicap. Parallèlement, l'engagement « Cap vers l'entreprise inclusive 2018-2022 » transforme les entreprises adaptées (EA), via la création de CDD tremplin en leur sein. Ralenti par la crise sanitaire, il progresse lentement avec plus de 1 200 salariés d'EA en CDD tremplin chaque mois, dans 270 établisse-

ments habilités à les proposer, selon le bilan du CIH. L'expérimentation sera prolongée jusqu'au 31 décembre 2023 et les premières entreprises adaptées en milieu carcéral vont être implantées dans 14 établissements pénitentiaires volontaires.

Des transformations, mais...

Les établissements et services d'aide par le travail (Esat) sont également engagés dans un plan de transformation, qui avance à petits pas. Le projet de loi de finances 2022 prévoit un fonds de 15 millions d'euros pour moderniser leurs outils de production et aider au développement de nouvelles activités, et une disposition de la loi 3DS prévoit de « sécuriser les trajectoires professionnelles » des travailleurs d'Esat, en permettant des allers-retours entre le milieu protégé et le milieu ordinaire. Un décret transmis au Conseil national consultatif des Personnes handicapées (CNCPH) sur le droit au retour et les nouveaux droits sociaux des travailleurs en Esat a reçu un avis favorable le 18 mars (6). Des instructions ont été données aux ARS pour la mise en œuvre du plan, avec une « charte d'engagements respectifs et un tableau de suivi annuel du déploiement des principales mesures ». Enfin, le rapprochement des Cap emploi et des Pôles emploi s'est concrétisé, avec aujourd'hui 73% des agences Pôle emploi rapprochées des Cap emploi, devenant « des lieux uniques d'accompagnement ». La « visée inclusive d'accès au droit commun » est saluée par APF France Handicap, qui craint cependant une dilution

des publics. Récemment, le Gouvernement a dévoilé un baromètre « Emploi & Handicap » sur le portail « les entreprises s'engagent » qui permet aux employeurs privés et publics, sur la base du volontariat, de publier chaque année leur engagement sur le handicap (7)... Pendant le quinquennat, en dépit de ces mesures et d'un certain volontarisme, le handicap est resté le premier motif de saisine du Défenseur des droits avec 21% des saisines en 2020, et l'emploi est le premier domaine où s'exercent ces discriminations (8). Près de 12 millions de personnes sont en situation de handicap en France, et les associations qui les représentent appellent à intégrer le principe de l'accessibilité universelle dans la Constitution, pour que le chantier du handicap soit traité dans son intégralité. ■

- 1) https://handicap.gouv.fr/sites/handicap/files/2022-02/DP_CIH_2022.pdf
- 2) Décret n° 2022-570 du 19 avril 2022 relatif à la prestation de handicap <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000045602169>
- 3) https://www.apf-francehandicap.org/sites/default/files/observatoiredesdroits_1ereedition-pages.pdf
- 4) Dispositif d'accès aux droits créé par APF France handicap en 2020
- 5) Guide Agefiph : https://www.agefiph.fr/sites/default/files/medias/fichiers/2022-03/OETH-Guide_0.pdf
- 6) https://www.gouvernement.fr/sites/default/files/contenu/piece-jointe/2022/03/cncph_avis_decret_esat.pdf
- 7) <https://lesentreprises-sengagent.gouv.fr/barometre-handicap/>
- 8) https://www.defenseurdesdroits.fr/sites/default/files/atoms/files/rapport_parallele_ddd_examen_du_rapport_initial_de_la_france_sur_la_mise_en_oeuvre_de_la_cidph_juillet_2021.pdf



3 questions à Camille Spire, présidente de Aides

Aides demande comme d'autres la déconjugalisation de l'AAH (1)...

Un quart des PVIH dépend d'un minima social, dont l'AAH... Pour parler d'autonomie finan-

cière, il faut désolidariser l'AAH des revenus du conjoint. Tout le monde partage cet avis, sauf le Gouvernement qui a peur d'un effet d'aubaine et que cela entrouvre une brèche. Pour lui, il y a une sorte de rupture dans la solidarité nationale, une « déconstruction des dispositifs de protection sociale » selon le terme employé. Imaginons que l'on individualise l'AAH, la demande pourrait s'élargir à d'autres prestations. S'il y a un droit à l'autonomie financière reconnu qui s'étend aux personnes éligibles au RSA, cela augmente le nombre de bénéficiaires du RSA et donc le montant total des dépenses.

Combien coûterait cette réforme ? Le Gouvernement parlait de 40 000 perdants...

Nous nous basons sur les différents rapports publiés pendant les débats parlementaires, qui évoquent 560 millions d'euros. Près de 200 000

personnes y gagneraient et 40 000 personnes y « perdraient », parce que leur conjoint ne travaille pas ou a un revenu inférieur à 1 000 euros. Ce qui est hallucinant, c'est que l'AAH vienne combler le faible revenu d'une personne valide ! L'AAH est censée garantir l'autonomie financière des personnes, pas compenser le faible salaire du conjoint. Là, en termes de solidarité nationale, on a un problème...

Que pensez-vous de l'évolution de la position d'Emmanuel Macron pendant la campagne ?

Nous avons entendu ses propos et nous attendons désormais les actes. Il y a eu trop d'allers-retours du Gouvernement sur cette question, nous serons vigilants. ■

Propos recueillis C.D.

1) Voir la lettre interassociative envoyée au président en octobre 2021 : <https://www.sidaction.org/aaH-stop-la-dependance-financiere-dans-le-couple>

Le point sur

L'Agefiph aux manettes

Bras armé de l'État pour la mise en œuvre de ses priorités pour l'emploi des personnes en situation de handicap, l'Agefiph lutte pour une société plus inclusive.

En juillet dernier, l'Agefiph a renouvelé sa convention d'objectifs 2021-2024 avec l'État, autour de quatre objectifs : amplifier l'accompagnement des entreprises pour l'emploi des personnes ; soutenir la montée en compétences des personnes par le développement de l'alternance et de la formation ; sécuriser les parcours professionnels au travers de l'offre de compensation et développer des partenariats pour accompagner l'inclusion professionnelle. En ligne de mire : parvenir au quota fixé par la loi de 6 % de salariés handicapés dans les entreprises, qui reste aujourd'hui inférieur à 4 % dans le privé. Avec son offre de services de conseils et d'accompagnement, d'aides financières aux entreprises, d'actions de sensibilisation et d'expertise auprès des acteurs de la formation et de l'orientation, l'Agefiph se fait fort d'offrir des solutions à chacun. En lien avec la réforme de l'OETH, son budget 2022 est estimé à 570 millions d'euros, en augmentation de 20 %. De quoi dégager quelques marges de manœuvres. Pour Didier Eyssartier, directeur général de l'Agefiph, « cela nous permet de mieux répondre aux besoins et de

ne pas avoir à réduire nos aides, car les besoins sont forts. »

En 2021, l'Agefiph a déployé son offre de conseil et d'accompagnement auprès de 2 707 entreprises, pour qu'elles structurent et renforcent leur politique d'embauche, de formation et de maintien dans l'emploi des personnes handicapées. Pendant la crise sanitaire, plus de 26 millions d'euros ont été engagés pour des mesures d'urgence et le soutien à l'alternance. Cette dernière mesure a permis l'entrée en apprentissage de 8 159 personnes handicapées en 2021, soit une augmentation de 12 % en un an. Pour Didier Eyssartier, « le monde change : le rapprochement des Cap emploi et de Pôle emploi contribue au fait que Pôle emploi s'intéresse beaucoup plus au handicap, ce qui est une excellente chose. Les entreprises sont de plus en plus conscientes de l'intérêt d'avoir une politique handicap ambitieuse... » S'il estime que les mesures prises pendant le quinquennat sont favorables, il reconnaît qu'il faudra du temps pour augmenter le taux d'emploi et faire baisser le chômage.

■ **Christelle Destombes**

La grande fatigue des aidants

« Aider ne devrait jamais rimer avec s'épuiser », proclame la campagne d'affichage du collectif Je t'aide. Objectif : mettre les aidants au cœur des politiques publiques du prochain Gouvernement.

Pendant la campagne présidentielle, le collectif Je t'aide a interpellé les candidats sur la fatigue morale et physique des aidants (1).

Les aidants représenteraient près de 11 millions de personnes, mais les dernières statistiques consolidées datent de 2008. Souvent des femmes, parfois en charge de plusieurs personnes dépendantes, les aidants sont fatigués... Un congé proche aidant a bien été créé par le Gouvernement, mais ses critères sont mal compris : selon la Caf, près de 11 000 demandes ont été déposées en 2021, dont seulement 33 % ouvraient droit à l'allocation journalière de proche aidant. Réservé aux actifs qui aident une personne handicapée à 80 % et plus, avec un GIR 1-2-3 (2), ce congé d'une durée maximale de trois mois, est renouvelable sans pouvoir excéder un an sur l'ensemble d'une carrière. Cela pourrait être mieux, selon Morgane Hiron, déléguée générale du collectif Je t'aide : « Nous demandons l'extension du congé, au-delà de trois mois, et pour les aidants s'occupant d'un proche évalué en GIR 4, atteint d'affection de longue durée et d'un proche en situation de handicap inférieur à 80 % »...

Selon le Collectif, la question des aidants a été mal appréhendée lors de la campagne : un candidat sur deux a certes fait des propositions les concernant, mais partiellement, sans aborder le répit, l'information, la formation et les aides financières.

4



Les Bobos à la ferme, porté par l'association "Le Laboratoire de répit", est pensé par des aidants, pour des aidants. Les fondateurs, parents d'une fille atteinte d'une maladie neurodégénérative rare, ont constaté le manque de lieux de répit. Ils ont construit 3 gîtes labellisés "Tourisme et Handicap", une salle d'activité polyvalente et une salle multisensorielle snoezelen, offrant des séjours adaptés à tous.

Le plaidoyer reste donc d'actualité, et le collectif demande de conduire une étude nationale sur les aidants, de mieux former les professionnels à leur repérage, d'étendre le congé aidant, de développer et rendre accessible le répit en mettant en place la stratégie aidant. Cette stratégie adoptée en 2019 prévoyait dans sa mesure 3, la création d'une plateforme numérique « Je réponds aux aidants » permettant d'identifier l'offre d'accompagnement près de chez soi, dans tous les territoires. La CNSA a indiqué mi-avril intégrer la gouvernance de Ma boussole aidants (3), ce qui permettra l'interopérabilité avec les deux portails Pour les personnes âgées et Mon parcours handicap.

■ **Christelle Destombes**

1) <https://associationjetaide.org/2022/04/12/lancement-de-la-campagne-daffichage-2022/>

2) Le Gir pour Groupe Iso-Ressource a été créé pour mesurer le niveau de perte d'autonomie des personnes âgées ou dépendantes. Le Gir 1 marque le plus haut niveau de dépendance.

3) <https://www.maboussoleaidants.fr/>